



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 10 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	17

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents excusés : Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Madame CARPENTIER a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-043 EVOLUTION DU TARIF DU LOCAL LE P'TIT EPHEMERE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22-095 du 15 décembre 2022 relative aux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'avis favorable émis le 7 juin 2023, par la commission des finances et du développement économique,

Considérant que le local Le P'tit Ephémère peut être loué durant les mois d'automne et d'hiver, et qu'il est nécessaire de chauffer ce local. Afin de tenir compte de la consommation d'énergie, la commune souhaite instaurer un tarif de 15€/jour de location du 1er janvier au 15 avril et du 15 octobre au 31 décembre de l'année civile.

En dehors de ces périodes, le tarif de location est inchangé à 5,50€/ jour.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- **VOTE** favorablement pour l'instauration d'un tarif spécifique de location pour le local Le P'tit Ephémère pour les périodes du 1^{er} janvier au 15 avril et du 15 octobre au 31 décembre de l'année civile.

VOTE : POUR : 17

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thomas DUPONT-FEDERICI